

**ARRÊTÉ PORTANT
NOMINATION DU JURY POUR LA
CERTIFICATION DE COMPETENCES LINGUISTIQUES**

ARRÊTÉ N° 18-038

- Vu le code de l'éducation,*
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 21 mars 2016 portant élection de Monsieur François GERMINET en tant que président de l'Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

ARRÊTE

Article 1 : Composition du jury

Le jury de validation du certificat de compétences linguistiques de niveau B2 pour l'année universitaire 2017-2018 est composé comme suit :

Président du jury : Madame Yannicke Chupin, Maître de conférences en LEI

Membres du jury :

Madame Claire Carles-Huguet, professeur agrégé d'anglais
Madame Charlotte Simunek, professeur agrégé d'anglais

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2017-2018.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'Université de Cergy-Pontoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté sera transmis au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 28 mai 2018

Le Président de l'Université

François GERMINET

